

Note d'éclairage du Conseil scientifique COVID-19

12 décembre 2020

**ACCOMPAGNER UNE FIN D'ANNEE
PAS COMME LES AUTRES**

Membres du Conseil scientifique associés à cette note :

Jean-François Delfraissy, Président
Laetitia Atlani Duault, Anthropologue
Daniel Benamouzig, Sociologue
Lila Bouadma, Réanimatrice
Simon Cauchemez, Modélisateur
Franck Chauvin, Médecin de santé publique
Pierre Louis Druais, Médecine de Ville
Arnaud Fontanet, Epidémiologiste
Marie-Aleth Grard, Milieu associatif
Aymeril Hoang, Spécialiste des nouvelles technologies
Bruno Lina, Virologue
Denis Malvy, Infectiologue
Yazdan Yazdanpanah, Infectiologue

Cette note a été transmise aux autorités nationales le 12 décembre 2020 à 12H.
Comme les autres notes du Conseil scientifique, cette note a vocation à être rendue publique.

A l'approche « des fêtes de fin d'année », nombre de nos concitoyens s'interrogent sur la conduite à tenir pour se protéger soi-même, mais aussi les autres, dans ces moments traditionnellement festifs où familles et amis se retrouvent. Les efforts entrepris ces dernières semaines par la grande majorité des français, qui ont compris l'importance des mesures barrières et les ont bien appliquées dans leur vie sociale, professionnelle et familiale, ont permis une baisse significative des nouveaux cas d'infection et des hospitalisations dans notre pays après plusieurs semaines d'un confinement aménagé.

Cependant, le plateau observé aujourd'hui sur le nombre de nouvelles contaminations et la situation dans d'autres pays européens nous incitent à la plus grande prudence. L'équilibre est fragile et nous pourrions tous, si les efforts se relâchaient pendant cette période particulière, en supporter rapidement les conséquences, qu'elles soient sociales, économiques, culturelles ou en termes de santé physique et mentale. Il est urgent donc que chacun soit informé et aidé au mieux dans sa conduite à tenir individuellement ou en famille. C'est l'objet de cette note qui a pour ambition principale d'aider de manière pragmatique nos concitoyens, en répondant à leurs interrogations légitimes et les accompagner ainsi pendant cette période de fêtes pour limiter les risques de contamination, la diffusion virale et protéger en particulier les personnes âgées ainsi que les plus fragiles.

Le Conseil scientifique a rappelé, dans son avis « Disponibilité des tests rapides : définir une stratégie de tests » du 14 novembre 2020, les 3 grands objectifs généraux à prendre en compte dans la réponse à la crise actuelle :

- **Protéger les anciens, les personnes fragiles et les personnes en situation de précarité** pour réduire la mortalité et la saturation du système de soins ;
- **Préserver l'économie**, même partiellement, **respecter la vie scolaire et l'éducation** ;
- **Limiter la circulation du virus** pour revenir à un niveau plus bas, permettant d'être efficace avec la stratégie « **Isoler-Tester-Accompagner-Protéger** » qui reste l'outil majeur de contrôle de l'épidémie avec l'application des mesures barrières.

I. LE CONTEXTE

- a. Après un couvre-feu mi-octobre puis un confinement aménagé, la circulation virale reste active avec un nombre de nouvelles contaminations par jour se situant entre 10 à 15 000. **L'objectif des 5000 contaminations par jour ne sera pas atteint le 15 décembre.** Le gouvernement a annoncé un couvre-feu qui couvrira la période des fêtes ainsi que des recommandations pour limiter les flux et brassage de population et encadrer les rassemblements familiaux (pas plus de 6 personnes). Il est, en effet, acquis qu'il faut éviter d'entraîner un rebond épidémique comme celui observé en Amérique du Nord après le Thanksgiving et éviter la survenue d'une 3^{ème} vague au 1^{er} trimestre 2021.
- b. L'étude ComCor menée en France en octobre-novembre dernier sur les lieux et les circonstances des nouvelles contaminations montre le **risque élevé de transmission du virus lors des repas, qu'ils aient lieu en milieu privé (familial, amical) ou public (cafés, restaurants...).**
- c. Il faut rappeler que les **patients asymptomatiques** peuvent transmettre le virus et qu'ils sont responsables d'environ 40 à 50% des nouvelles contaminations.
- d. Actuellement la France est en capacité de réaliser, par jour, environ 300 000 tests RT-PCR et entre 50 et 150 000 tests antigéniques pour le SARS-CoV-2. **Ce nombre de tests ne pourra pas être significativement augmenté pendant la période de fin d'année.** Il est un des plus élevés d'Europe.

Dans tous les cas, il faut limiter au maximum les réunions familiales et amicales en particulier durant cette période de fin d'année en en discutant les raisons avec son entourage. De plus, trois stratégies distinctes et non-exclusives ont été identifiées par le Conseil scientifique :

- L'auto-confinement préventif des personnes qui ont prévu de passer les fêtes de fin d'année avec des personnes à risque (anciens ou personnes fragiles) ;
- La réalisation de tests avant les soirées de réveillon du 24 et 31 décembre 2020 ;
- Les recommandations pratiques pour les soirées de réveillon du 24 et 31 décembre 2020 telles qu'elles sont précisées dans le récent avis du Haut Conseil de Santé publique.

II. L'AUTO-CONFINEMENT PREVENTIF ET CIBLE

- a. Chez les adultes, il s'agit de **restreindre au maximum ses contacts une semaine avant le 24 ou le 31 décembre**, en particulier pour ceux qui souhaitent passer des fêtes en famille. Ces derniers doivent être encouragés, s'ils le peuvent, à prendre des congés pendant cette période, à défaut, le télétravail est à privilégier.
- b. En ce qui concerne **les écoles et les lycées**, deux propositions peuvent être envisagées pour permettre de limiter au maximum la diffusion virale dans la semaine qui précède les repas de réveillon :
- **Renforcer les mesures barrières** à l'école et dans les lycées la semaine du 14 décembre notamment dans les périodes à risque des repas où les enfants ne portent pas leur masque. Il est à ce titre recommandé aux établissements scolaires d'éviter les rassemblements liés aux fêtes de fin d'année dans les écoles.
 - **Laisser une tolérance aux familles qui le peuvent et qui le souhaitent d'élargir de 2 jours la période des vacances scolaires** afin que l'auto-confinement de 1 semaine soit également possible pour les enfants. Il est donc recommandé de ne pas pénaliser les absences scolaires des 17 et 18 décembre.
- c. **Utilisation fortement recommandée de l'application mobile « #TousAntiCovid ».**
L'application mobile « #TousAntiCovid » est disponible et compatible avec la plupart des smartphones utilisés en France. Elle a été téléchargée plus de 11 millions de fois et plus de 20 000 personnes ont été notifiées comme ayant été en contact prolongé et rapproché avec une personne porteuse de SARS-CoV-2. Depuis le début de la deuxième vague épidémique, l'application a démontré qu'elle fonctionne et permet à son utilisateur d'être notifié le plus vite possible d'une possible contamination, y compris par une personne que l'on ne connaît pas. Elle permet aussi à ceux testés positifs de prévenir aussi vite que possible les personnes ayant été en contact avec eux qu'elles pourraient avoir été contaminées.
Dans ce contexte, le Conseil scientifique recommande fortement l'utilisation de l'application « #TousAntiCovid ».
- d. **Les personnes résidant en EHPAD, en établissement médico-social ou tout autre établissement avec hébergement de moyenne ou courte durée** sont une situation particulière. Elles sont, par nature, à haut risque, mais on ne peut pas limiter les rencontres familiales pendant cette période. Les familles doivent prendre davantage de précautions durant cette période avec un auto-isolément si possible avant les rencontres avec leurs anciens.
Par ailleurs, les résidents en EHPAD doivent bénéficier d'un test RT-PCR à leur retour dans leurs établissements le cas échéant à la suite d'un séjour de quelques heures ou quelques jours à l'extérieur de leur établissement de résidence.

III. FAUT-IL FAIRE DES TESTS VIROLOGIQUES AVANT LE 24 OU LE 31 DECEMBRE ?

Dans sa note du 14 novembre 2020 « Disponibilité des tests rapides : Définir une stratégie de tests », le Conseil scientifique avait précisé :

- La stratégie d'utilisation des tests virologiques en 3 volets : diagnostic précoce, dépistage ciblé et dépistage de masse.
- L'importance mais aussi les limites des tests antigéniques.

Le Conseil scientifique rappelle que le strict respect des règles sanitaires doit être l'objectif principal de chacun d'entre nous. Néanmoins, le Conseil scientifique reconnaît que les fêtes de fin d'année sont propices au relâchement et souhaite définir une conduite à tenir y compris pour ceux qui auront de multiples contacts pendant cette période sans application stricte des gestes barrières.

Dans ce contexte, le Conseil scientifique entrevoit 2 cas de figure pour l'utilisation, ou non, des tests virologiques. Quand ils sont préconisés (voir plus bas), il est recommandé de réaliser ces tests le mardi, mercredi ou jeudi précédant le réveillon. Le test réalisé le mercredi ou jeudi serait idéal à condition que le résultat du test soit disponible avant le réveillon du 24 ou du 31 décembre.

1. **Une personne est symptomatique** dans la semaine précédant les jours du 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier : Elle doit bénéficier d'un test diagnostique et doit s'isoler sans attendre le résultat du test. Un test antigénique peut être réalisé **si le début des symptômes est récent** (< à 3 jours) et un test RT-PCR **si le début des symptômes est plus ancien** (≥4 jours).
2. **Une personne est asymptomatique et s'interroge sur la question de passer ou non un test.** Deux cas de figures se présentent :
 - Il existe une prise de risque dans la semaine précédant les jours du 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier en raison d'une multiplication des contacts ou d'un contact positif avéré, un test RT-PCR peut être réalisé, ou à défaut un test antigénique.
 - Il n'existe pas de prise de risque ou un auto-confinement a eu lieu dans la semaine précédant les jours du 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier, les tests virologiques (RT-PCR ou tests antigéniques) n'ont pas, ou peu, d'intérêt. Ils ne sont donc pas recommandés.

Le Conseil scientifique met en garde les français sur la notion de fausse sécurité. Les tests virologiques négatifs, en particulier les tests antigéniques compte tenu de leur moindre sensibilité, ne permettent pas d'exclure une infection et l'application des gestes barrières demeure primordiale dans ce cas de figure. Dans le contexte rappelé plus haut, le Conseil

scientifique appelle chacun à faire preuve de responsabilité de façon à ne pas entraîner une saturation du système de tests diagnostiques. Il ne s'agit pas de limiter l'accès au test, mais de faire preuve d'un « esprit citoyen » et solidaire pour y recourir de manière responsable.

Dans tous les cas les personnes positives, symptomatiques ou contact non encore testées doivent s'isoler et en aucun cas elles ne doivent participer à un dîner de fête.

IV. L'ORGANISATION DES SOIREES/REPAS DE REVEILLON

Le Conseil scientifique recommande de suivre les recommandations édictées par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) dans son avis relatif aux conditions sanitaires pour les regroupements familiaux et/ou amicaux à l'occasion des fêtes de fin d'année dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19.

Ces recommandations concernent plusieurs périodes dans le temps :

- Pendant le regroupement familial/et ou amical
- Pendant les repas
- Après le regroupement familial/amical

Le HCSP rappelle que les mesures de prévention de la diffusion virale ne peuvent être efficaces que si elles sont toutes et très largement respectées par tous.

V. QUELLE SURVEILLANCE DEBUT JANVIER ?

Durant la première quinzaine de janvier 2021, après cette période à risque, le Conseil scientifique recommande une **anticipation** sur les points suivants :

- Une surveillance particulièrement active **des nouvelles contaminations** par les systèmes d'information déjà existants en particulier avec les tests antigéniques.
- Une **prise en charge précoce et très active des clusters** familiaux et/ou amicaux.
- Une **utilisation large des tests antigéniques à visée diagnostique** pour toute personne présentant des symptômes avec un isolement précoce des cas positifs et des personnes-contact.
- Une **utilisation large des tests virologiques** (RT-PCR et tests antigéniques) dans certaines populations ciblées y compris asymptomatiques (prise de risques, multiplication des contacts, et surtout après un contact avéré positif).
- Une **utilisation renforcée de l'application « #TousAntiCovid »**.
- Un **recours privilégié au télétravail** quand il est possible.
- **Des réactions rapides** de la part des autorités en cas d'une reprise nette de l'épidémie.

BIBLIOGRAPHIE

- Conseil scientifique COVID-19. Note du Conseil scientifique COVID-19 – Disponibilité des tests rapides : définir une stratégie de tests. 14 novembre 2020, modifiée le 17 novembre 2020.
Disponible à : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-depresse/article/covid-19-conseil-scientifique-covid-19>.
- Santé Publique France. Point épidémiologique hebdomadaire du 10 décembre 2020. Santé Publique France COVID-19.
- Fontanet et Coll. Etude ComCor. Décembre 2020. En cours de publication.
- Modélisation Mathématique des Maladies Infectieuses, Institut Pasteur (Alessio Andronico, Cécile Tran Kiem, Juliette Paireau, Simon Cauchemez), Santé Publique France. Evolution possible du nombre de patients COVID-19 dans les services hospitaliers en France. 30 novembre 2020
- Haute Autorité de Santé. Avis n° 2020.0080/AC/SEAP du 27 novembre 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif aux modifications des conditions d'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de l'acte de détection antigénique du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasopharyngé. 28 novembre 2020.
Disponible à : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3221172/fr/avis-n-2020-0080/ac/seap-du-27-novembre-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-aux-modifications-des-conditions-d-inscription-sur-la-liste-des-actes-et-prestations-mentionnee-a-l-article-l-162-1-7-du-code-de-la-securite-sociale-de-l-acte-de-detection-antigenique-du-virus-sars-cov-2-sur-prelevement-nasopharynge
- Haut Conseil de Santé publique. Avis relatif aux conditions sanitaires pour les regroupements familiaux et/ou amicaux à l'occasion des fêtes de fin d'année dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19. XX décembre 2020.
Sous presse.